

N° 235. — **ARRÊTÉ** du 8 septembre 1870 promulguant dans les *Établissements français de l'Océanie* le sénatus-consulte du 21 mai 1870 qui fixe la Constitution de l'Empire (décret et sénatus-consulte y annexés).

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la circulaire du 31 mai 1870, n° 65 (*bis*);

Vu l'article 66 de l'ordonnance du 27 août 1828 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Le sénatus-consulte en date du 21 mai 1870, qui fixe la Constitution de l'Empire, est promulgué dans les Etablissements français de l'Océanie.

ART. 2. Les chefs d'administration sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, ainsi que le sénatus-consulte y mentionné, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 8 septembre 1870.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i.  
f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : F. LATOUCHE.

Le Procureur Impérial,  
Chef du service judiciaire,

Signé : HOLOZET.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT :

Vu notre décret du 23 avril dernier, qui convoque le peuple français dans ses comices pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :

« Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution « depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, « et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

Vu la déclaration du Corps législatif qui constate :

Que les opérations du vote ont été régulièrement accomplies ;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de plébiscite a donné :

Sept millions trois cent cinquante mille cent quarante-deux (7,350,142) bulletins portant le mot : OUI ;

Quinze cent trente-huit mille huit cent vingt-cinq (1,538,825) bulletins portant le mot : NON ;

Cent douze mille neuf cent soixante-quinze (112,975) bulletins nuls,